

# COTISATIONS TTC MENSUELLES au 1<sup>er</sup> Janvier 2021

ADHÉRENT PRINCIPAL ACTIF		MAGE TREMPLIN
- de 30 ans		23 €
30 à 34 ans		
35 à 39 ans		
40 à 44 ans		
45 à 49 ans		
50 à 54 ans		
55 à 59 ans		
60 ans et +		

BENEFICIAIRE CONJOINT		MAGE TREMPLIN
- de 30 ans		23 €
30 à 34 ans		
35 à 39 ans		
40 à 44 ans		
45 à 49 ans		
50 à 54 ans		
55 à 59 ans		
60 à 64 ans		
65 ans et +		

BENEFICIAIRE ENFANT		MAGE TREMPLIN
- de 12 ans		
12 à 14 ans		23 €
15 à 17 ans		
18 ans et +		

**MAGE**  
mutuelle de l'éducation  
santé • prévoyance • et plus

## MAGE, Mutuelle autonome générale de l'éducation n° 343 030 037 soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité

En application des articles L.211-5 et R.211-27 du Code de la mutualité, groupe UITSEM, union de mutuelles n° 330 176 413 soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité, siège 43 rue Jaboulay, Lyon 7; se substitue intégralement à la MAGE pour la constitution des garanties d'assurance maladie et accident et prévoyance offertes aux membres participants de la MAGE et à leurs ayants droit ainsi que pour l'exécution des engagements nés ou à naître. Groupe UITSEM se porte caution solidaire de l'ensemble des engagements financiers et charges, y compris non assurantiels, souscrits par la MAGE. Si l'agrément accordé était retiré, les garanties seraient résiliées le quarantième jour à midi à compter de la date de publication de la décision du retrait d'agrément, la portion de cotisation afférente à la période non garantie étant alors restituée au souscripteur. Groupe UITSEM, en application de l'article L612-2 du Code Monétaire et Financier, est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ACPR (4 place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09). En cas de réclamation, vous pouvez contacter le Médiateur de la FNIM 4 avenue de l'Opéra 75001 PARIS.